

La république de Venise, qui, dans les temps modernes, s'est rendue célèbre entre tous les gouvernements de ce genre, a confié à un petit nombre de citoyens le pouvoir d'agir de concert dans les besoins urgents et sans prendre de plus longs avis. Dans une république où manque un semblable pouvoir, il faut ou que l'État respecte toutes les formalités des lois, et sa chute alors est certaine, ou qu'il cherche son salut dans leur violation. Il serait à désirer qu'il ne survînt jamais dans une république d'événements auxquels on dût remédier par des moyens extraordinaires. Car, bien que les voies extra-légales fussent utiles alors, l'exemple néanmoins en serait toujours dangereux. On commence d'abord par porter atteinte aux institutions existantes dans la vue de servir l'État, et bientôt, sous le même prétexte, on les renverse pour le perdre. Ainsi, une république ne sera jamais parfaite si ces lois n'ont point prévu tous les accidents, si elles n'ont point obvié à ceux qui pourraient survenir, et enseigné les moyens de les diriger. Je conclus donc en disant que les républiques qui, dans les périls imminents, ne peuvent recourir ni à un dictateur, ni à toute autre institution semblable, ne sauraient éviter leur ruine.

Machiavel, *Discours sur la première décade de Tite-Live*, Livre premier, Chapitre 34

[CLIQUEZ ICI](#)

Rappels de méthode :

1. **Vous devez toujours travailler sur la thèse et l'antithèse du texte.**
 - a. **La thèse** : position de la nécessité d'une instance discrétionnaire du pouvoir qui peut prendre des décisions sans consulter l'avis des citoyens ou de leurs représentants.
 - i. **Argument** : La politique doit agir conformément à **la raison d'Etat**, laquelle doit constamment s'adapter à des situations d'exception : problème de la **contingence**.
 - b. **L'antithèse** : Une **république** ne peut pas exister comme telle sans **l'Etat-de-droit**: seule la loi doit faire autorité et en aucun cas le pouvoir politique ne doit être mis entre les mains d'un seul ni de quelques uns.
 - i. **Argument** : Car il n'y a aucun moyen de garantir qu'un tel pouvoir ne sera pas utilisé à d'autres fins que la raison d'Etat.
 - c. **Le problème qui résulte de cette opposition (on construit le problème à partir des arguments de la thèse et de l'antithèse)** : Comment assurer la pérennité de l'Etat **si d'un côté** celui-ci ne peut pas éviter les mesures d'exception qui, par définition, échappent à la généralité du droit (les lois sont toujours générales) et **si, d'un autre côté**, l'état d'exception est susceptible de mettre au pouvoir des tyrans et supprimer ainsi la république et l'Etat-de-droit?

L'explication du problème en exposant la thèse et l'antithèse constitueront la première partie de l'explication :

1. **Nécessité de l'état d'exception contre la nécessité de l'Etat-de-droit.**
 - a. **On expliquera la thèse et les arguments**

Concepts : Contingence des faits contre généralité du droit, Exception contre accident : deux formes distinctes de contingence.

+ illustrations historiques/juridiques

On pensera à l'art. 16 de la constitution française de 1958 ou de ce que le droit U.S. appelle l'Etat d'urgence ou encore la loi dite martiale en cas de situation de conflit majeur qui permettent à l'Etat de diriger par décrets, sans plus passer par la consultation des représentants. On pourra penser à la mise en place d'une économie de guerre qui permettra à Roosevelt de faire construire jusqu'à un navire de guerre par jour en mobilisant toute l'industrie du pays, de rattraper son retard technologique sur l'Allemagne (qui s'approche dangereusement de la construction de la première bombe A, possède les premiers missiles de moyenne portée pouvant atteindre le R.U. et s'apprête à posséder les premiers turbo réacteurs pour des avions de chasse qui auraient donné un avantage tactique aux nazi qui eût été rédhibitoire pour les USA).

b. On expliquera L'antithèse et les arguments

Concepts : Etat-de-droit, Res-publica (chose publique) loi, souveraineté du peuple (de fait et de droit), usurpation du pouvoir.

+ illustrations historiques/ juridiques

On pensera à la constitution Romaine, d'où le mot dictature provient : c'est dans la République romaine que ce concept est inventé ou du moins que le mot dictature est utilisé pour la première fois. Mais les grecs avaient aussi le Tyranos, c'est-à-dire cette instance par laquelle les citoyens pouvaient nommer un homme à la tête de l'exécutif en cas de crise. Mais les Athéniens tout comme les Romains ont payé le prix fort : Le régime des 30 Tyrans après la défaite d'Athènes contre Sparte marqua la fin de la démocratie, la dictature de Jules César donna naissance à l'Empire et il faudra attendre près de 2000 ans avant de voir la notion de république renaître.

2. Quelle solution ?

Dans ce texte l'auteur ne propose pas de solution. Il ne fait, en somme, que poser le problème. Donc dans une troisième partie (après avoir, donc, expliqués les arguments de la thèse et de l'antithèse et avoir ainsi clairement exposé la gravité et l'aporie que le texte nous laisse) nous pourrions commencer à réfléchir sur des pistes vers des solutions possibles :

Avec Hobbes on se rappellera que sans un pouvoir exécutif souverain, donc inaliénable, aucune stabilité politique n'est possible, ainsi que Machiavel l'indique. Mais Hobbes offre une solution au problème : Il faut veiller à sélectionner les élites de telle façon à s'assurer que ceux que l'on nomme à la tête de l'exécutif ont une bonne nature, un bon tempérament et, surtout, une bonne éducation éthique. **C'est essentiellement par l'éducation des élites que l'on résout donc ce problème.** Ceci n'est pas sans nous rappeler la thèse de Platon qui posait la même idée : les élites doivent se reproduire entre elles afin d'éviter les prises de pouvoir par des individus ambitieux et opportunistes.

- i. **Afin de ne pas s'éloigner du texte** on reviendra à l'antithèse de l'Etat-de-droit: **il ne peut pas y avoir d'Etat-de-droit** si toutes les instances politiques ne sont pas soumises aux lois de l'Etat. **L'idée même de permettre une dictature de s'instaurer, soit-disant à titre provisoire** est une négation pure et simple des notions de république, c'est-à-dire d'un espace commun pour lequel les citoyens sont souverains.

- ii. **Toujours afin de rester dans le problème du texte et de ne pas s'éloigner** : On revient sur la thèse de l'auteur : Mais on ne peut pas supprimer l'objection et le problème que Machiavel nous pose : les Etats qui n'ont pas une telle instance sont autant voués à leur perte que ceux qui dérivent vers la tyrannie.

3. La fragilité de la politique.

L'existence politique est donc fondamentalement fragile et il semble qu'on doit s'en remettre à une thèse sur laquelle beaucoup de philosophes, anciens comme modernes, se rejoignent : de Platon à Hobbes, en passant par Aristote, tous admettent qu'il faut s'assurer de la bonne moralité de ceux à qui l'on confie un tel pouvoir. En effet, seule leur sens éthique leur permettra de renoncer à un tel pouvoir une fois qu'il n'est plus nécessaire et que l'on peut revenir à l'Etat-de-droit. Si un seul homme a tous les pouvoirs, alors de toute évidence il est le seul à pouvoir y renoncer. C'est donc sur sa volonté et sa conscience qu'il faut compter et c'est pourquoi l'éducation de cette conscience éthique et de cette volonté est la seule garantie qu'on puisse donner.

Cependant, à quelle morale doit-on alors éduquer les élites ? Le risque est ici de connaître une autre dérive où le pouvoir politique est assujéti à des critères subjectifs et abstraits, alors que la politique est soumise à une rationalité extrinsèque à toute sorte de moralité. Même une morale universelle telle qu'on la trouve chez Kant, par exemple, ne saurait répondre au problème car celle-ci ne nous dit pas ce qu'il faut faire, mais seulement ce qui n'est pas conforme au devoir : lorsque je sais que je dois résister à un tyran, que c'est mon devoir, la loi morale de Kant, dans Critique de la Raison Pratique, ne décrit pas les *moyens* de cette action qui selon toute vraisemblance sera violente et, donc, immorale au point de vue de la raison pure pratique; parce qu'une morale universelle ne saurait se régler sur des *conditions particulières* et, parce que toute action politique s'inscrit dans des situations historiques *uniques*, la moralité, même pure, ne sera jamais ce qui garantit le succès de la politique.

La réalité politique, telle que Machiavel la décrit dans ce texte, recèle une forme de rationalité intrinsèque, qu'il nomme par ailleurs la raison d'Etat. En effet, lorsque l'auteur dit, comme par ironie, qu' « *une république ne sera jamais parfaite si [ses] lois n'ont point prévu tous les accidents* » c'est précisément afin de souligner le caractère *contingent, accidenté*, de la politique. On est donc en droit de se demander si l'on peut encore parler de raison d'Etat quand en vérité il semble qu'il soit question d'une réalité parfaitement irrationnelle.

C'est toute la difficulté dont il est question dans ce texte : la contingence du réel politique *impose* à la raison la nécessité dialectiquement opposée : la recherche des moyens de garantir la stabilité du pouvoir politique et, donc, de l'Etat. La rationalité politique ne tient donc pas dans le réel mais dans l'action elle-même. La Raison d'Etat est donc, en ce sens, l'impératif absolu : déterminée par une réalité singulière, elle s'impose d'autant plus catégoriquement que tout devoir moral. La raison d'Etat se situe, en ce sens, à un niveau antérieur à celui de la morale, car aucune action morale ne saurait être envisagée autrement que dans le cadre de la stabilité primordiale et ainsi impérative de l'Etat.

Aussi, l'éthique à laquelle un homme qui gouverne doit être formé, est celle qui émerge dialectiquement de la réalité politique comme raison d'Etat. Autrement dit, plus une situation politique tendrait vers la tyrannie, plus le prince machiavélien devrait agir en vertu d'un principe contraire à cette réalité : lorsque la république est en péril, le gouvernement ne doit plus être républicain, et seulement sous cette *condition*. Il se dégage ainsi chez machiavel – et contrairement à ce que l'on croit bien souvent à son sujet – une conception du politique qui recèle une dimension éthique, mais où l'éthique n'a pas pour fondement la rationalité du devoir moral abstrait, mais la rationalité du devoir *politique*.

Conclusion :

Rappel du problème. Rappel de la solution qu'on a trouvée ci-avant.

